

**COMMUNE DE LA CHAPELLE SAINT SULPICE**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 23 JUILLET 2021**

**SEANCE EXTRAORDINAIRE**

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-trois juillet, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en son lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PELLICIARI Bruno, Maire.

**Etaient présents** : Madame et Messieurs FRANCO Evelyne, GOSSET Patrick, HUBERT Jean-Michel, LORENZI Fabien, PELLICIARI Bruno, SEYNAEVE Raymond, LOISELET Loïc

**Absents excusés** :

BONO Julien

FOURNIER Laurent à donné pouvoir à PELLICIARI Bruno

MENEY Philippe à donné pouvoir à SEYNAEVE Raymond

Convocation en date du 21/07/2021

---

Le compte-rendu de la séance précédente est lu et approuvé.

**DELIBERATION N° 77090/2021/11**

**DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE POUR L'ACQUISITION DE TERRAINS PRIVES SITUES RUE DES FILASSES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la municipalité doit acquérir deux terrains privés situés sur le trottoir de la Rue des Filasses, côté impair. Il s'agit d'une régularisation constatée

lors de la réalisation des travaux du contrat rural.

Le prix du mètre carré de terrain est fixé à 20.00 Euros, hors frais de notaire.

. Au niveau du numéro 21 : parcelle de 6 m<sup>2</sup> - cadastrée YA 131

acquise pour un montant de 120.00 Euros

. Au niveau du numéro 21bis : parcelle de 34 m<sup>2</sup> - cadastrée YA 134

Acquise pour un montant de 680.00 Euros

Les frais de notaire sont évalués à 200.00 Euros par acte environ.

Le budget communal a été provisionné pour ces dépenses.

Monsieur LOISELET Loïc ne participe pas au vote, étant partie prenante.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte ces acquisitions et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

FIN DE LA SEANCE

Le Maire,  
PELLICIARI Bruno

